



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Kélène SAILLARD, Catherine MASSONS, Nicole THOIRAIN, Roselyne MULLER, Anny THUILLIER,

Messieurs Luc RAUDIN, Daniel THOIRAIN, Rémi GAY ;

Excusé(e)s : M. Gautier LABESSE, M. Alain PLOIX ;

Désignation du secrétaire de séance : a été désigné Madame Kélène SAILLARD.

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 février 2025.

- Délibération 04 : Approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité* déclare que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Délibération 05 : Approbation du compte administratif 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	16 198,75 €	0,00 €	0,00 €	174 793,79 €	16 198,75 €	174 793,79 €
Opérations de l'exercice	43 340,03 €	29 350,35 €	122 684,17 €	179 280,98 €	166 024,20 €	208 631,33 €
TOTAUX	59 538,78 €	29 350,35 €	122 684,17 €	354 074,77 €	182 222,95 €	383 425,12 €
Résultats de clôture	-30 188,43 €		231 390,60 €		201 202,17 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	59 538,78 €	29 350,35 €	122 684,17 €	354 074,77 €	182 222,95 €	383 425,12 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-30 188,43 €		231 390,60 €		201 202,17 €	

Délibération 06 : Affectation du résultat 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2023	PART AFFECTEE A LA SI (<u>compte</u> 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 16 198.75	16 198.75	- 13 989.68	- 30 188.43	- 30 188.43
FONCT	190 992.54		56 596.81	231 390.60	231 390.60
TOTAL	174 793.79	16 198.75	42 607.13	201 202.17	201 202.17

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	201 202.17 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	30 188.43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	201 202.17 €
Total affecté au c/ 1068 :	30 188.43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2025 :

- **30 188.43 €**

Taxe sur les logements vacants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette taxe.

Délibération 07 : Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, souhaite appliquer une légère augmentation de la fiscalité et décide pour l'année 2025, d'appliquer les taux ci-dessous,

	Bases impositions 2024	Produits 2024	Bases impositions 2025	Taux appliqués 2025	Produit fiscal 2025
TFB	133 600	40 576	138 500	31.22%	43 247
TFNB	63 700	9 693	64 600	15.65%	10 109
TH	25 100	3 533	22 000	14.47%	3 183
CFE	7 600	1 199	8 400	16.21%	1 362
	TOTAL DU PRODUIT 2025				57 900

(TFB : Taxe Foncière Bâtie, TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie, TH : Taxe habitation résidences secondaires, CFE : Contribution Foncière Entreprise)

Délibération 08 : Subventions aux associations

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE du montant des subventions accordées aux différentes associations du canton.
Montants inscrits au budget 2025 tels qu'énoncés ci-dessous.

ADMR	150 €
SAPEURS POMPIERS	50 €
COMITE DE JUMELAGE	60 €
MJC DE CHAOURCE	50 €
CREATIFS EN PAYS D'ARMANCE	50 €
LYCEE FORESTIER DE CROGNY	300 €
CENTRE D'INIATION DE L'ENVIRONNEMENT D'OTHE ET ARMANCE	200 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	70 €
ASSOCIATION DE LA FOIRE DU 1ER MAI	75 €
LES COULEURS DU TEMPS	95 €

Soit pour un montant total de 1 100 €

Délibération 09 : Approbation du budget primitif 2025

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget 2025, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 356 714.17 €
Recettes de fonctionnement : 356 714.17 €

Dépenses d'investissement : 336 885.28 €
Recettes d'investissement : 336 885.28 €

Délibération 10 : Autorisation de virements entre chapitre

Le Maire expose que pour faciliter la gestion comptable, l'autorisation de procéder à des virements entre les différents chapitres peut lui être accordée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements entre chapitre.

Participation citoyenne :

La date de la prochaine réunion est prévue le 18 avril 2025 à 19h à la Mairie.

Création syndicat numérique :

Le département de l'Aube envisage la création d'un syndicat numérique. Les communes souhaitant l'intégrer devront installer des caméras dans leur village afin d'en assurer la sécurité et d'aider la gendarmerie en cas de cambriolage, par exemple. Le syndicat centraliserait toutes les données recueillies en un même lieu.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de ne pas s'engager dans le syndicat pour le moment par manque de clarté concernant le montant des contributions demandées aux communes.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Dates à retenir :

- Permanence de la gendarmerie à la Mairie : vendredi 11 avril 2025 de 10h à 12h
- Repas des aînés : dimanche 27 avril 2025
- Vide grenier : dimanche 22 juin 2025
- Concours de pêche : dimanche 7 septembre 2025
- Messe des forestiers : dimanche 21 septembre 2025

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

